



DÉLIBÉRATION

Du CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 4 Février 2026	SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026
Membres en exercice 29	L'an 2026, le mardi 10 février, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la Mairie de Roye sous la présidence de Delphine DELANNOY, Le Maire.
Membres présents 20	
Membres représentés 6	<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u> : Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS Josiane HÉROUART, Michaël MAILLE, Hervé VÉLUT, Valérie MARETTE, Didier MORVAL, Freddy CANTREL, Élodie LEMAITRE, Loïc CARETTE, Sylvie BONIFACE, Alexis BOURSE, Justine FRANCELLE, Marie-Hélène COMTE, Séverine PÉCHON, Alice ZILIANI, Éric GUIBON, Jean-Luc VILLET, Ludovic BOCQUET, Aurélie SAVOYE
Membres absents 3	
Nombre de suffrages exprimés 26	<u>ABSENTS REPRÉSENTÉS</u> : Salima TIDDARI a donné pouvoir à Valérie MARETTE Élodie THÉOT a donné pouvoir à Josiane HÉROUART Émilie SENKEZ a donné pouvoir à Loïc CARETTE Bastien FOY a donné pouvoir à Freddy CANTREL Pascal DELNEF a donné pouvoir à Éric GUIBON Aymeric BOUTRY a donné pouvoir à Justine FRANCELLE <u>EXCUSÉS</u> Timmy BOITEL Kévin MOUILLARD <u>ABSENTS</u> Christian DETROISIEN
	A été nommé (e) secrétaire : Alexis BOURSE

N° D 2026-01-009

APPROBATION ET VALIDATION DES OBJECTIFS DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

CONSIDERANT l'exposé ci-dessous,

CONSIDERANT que la CTG constitue un cadre partenarial visant à renforcer la cohérence, la continuité et la qualité des services aux familles sur l'ensemble du territoire

CONSIDERANT qu'au travers de cette vision globale et transversale du territoire, il s'agit de maintenir et développer les services aux familles en déclinant une feuille de route stratégique partenariale répondant aux enjeux du territoire,

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants du territoire.

Elle couvre l'ensemble des domaines d'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales : La petite enfance, le soutien à la parentalité, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et au numérique, le handicap, le logement et le cadre de vie.

Aux côtés des collectivités, la CTG agit afin de maintenir, renforcer et développer des services en faveur des familles et des habitants du territoire.

C'est une mobilisation de l'ensemble des ressources du territoire et le renforcement des coopérations : élus, institutions, acteurs sociaux et habitants. Au travers de cette vision globale et transversale du territoire, il s'agit de maintenir et développer les services aux familles en déclinant une feuille de route stratégique partenariale répondant aux enjeux du territoire.

La CTG signée en 2021 prendra fin au 31 décembre 2025. Son renouvellement est prévu pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2030.

Les signataires de cette convention sont les collectivités portant une(des) structure(s) en lien avec la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale : la communauté de communes du Grand Roye, Beuvraignes, Carrépuis, Ercheu, Hattencourt, Montdidier, Roye, Trois Rivières.

De plus, d'autres communes ou structures (dont les SISCO) que celles déjà mentionnées pourront, en fonction de leurs besoins ou de leur souhait, devenir signataires de la convention par voie d'avenant.

Le comité de pilotage s'est réuni le 11 juin 2025 et le 24 novembre 2025 pour la définition d'axes de travail et la déclinaison d'actions.

Les trois objectifs principaux de cette convention territoriale globale étant :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale : cela en poursuivant la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance et en poursuivant la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants et des adolescents.
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants : cela en proposant une offre de service de soutien à la parentalité et en favorisant le travail en partenariat des acteurs du territoire en faveur des familles.
- Participer à l'amélioration du vivre ensemble et de l'accès aux droits : cela en favorisant l'animation de la vie sociale et en favorisant l'accès aux droits.

Vous pouvez ci-dessous, le tableau synthétique, détaillant plus précisément ce travail.

Mettre en œuvre le Service Public de la Petite Enfance			
Pérenniser les services existants, notamment les EAJE communautaires, et garantir la qualité de service proposé			
Soutenir les porteurs de projets privés			
Promouvoir les métiers de la petite enfance (métiers de l'accueil individuel et de l'accueil collectif)			
Renforcer les moyens humains du RPE			
Favoriser l'accessibilité des services aux enfants en situation de handicap			
Envisager l'engagement des EAJE dans la labellisation AVIP			
Pérenniser les services existants (ALSH communaux) et réfléchir au développement de ces services sur l'ensemble du territoire			
Favoriser l'accessibilité des services aux enfants en situation de handicap			
Envisager la mise en place d'un accueil destiné aux adolescents de plus de 11 ans sur l'ensemble du territoire			
Encourager les structures à intégrer le dispositif label étoile			
Poursuivre le déploiement du LAEP sur le territoire			
Développer des projets de soutien à la parentalité à destination des familles sur le territoire			
Participer à la redynamisation du réseau parentalité et envisager un(des) temps fort(s) sur cette thématique à destination des familles			
Soutenir la mise en place de l'itinérance pour le nouvel EVS de Roye et les projets des structures AVS pouvant répondre aux diverses problématiques des habitants du territoire			
Promouvoir et participer à l'organisation d'événements en lien avec la thématique d'accès aux droits, ouverts au public			
Promouvoir et optimiser l'offre du bus France services			
Reflexion à la création d'un outil de communication à destination des jeunes 18/25 ans sur les différents dispositifs d'accès aux droits			

Après en avoir délibéré, décide
 A l'unanimité

ARTICLE 1 : D'APPROUVER ET DE VALIDER les objectifs de la convention territoriale globale (CTG), détaillés ci-dessus.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Madame le maire à signer la convention territoriale globale (CTG) 2026-2030 et les éventuels avenants à venir.

ARTICLE 3 : DE PRÉCISER que d'autres communes ou structures que celles déjà mentionnées (CCGR, Beuvraignes, Carrépuis, Ercheu, Hattencourt, Montdidier, Roye, Trois Rivières) pourront, en fonction de leurs besoins ou de leur souhait, devenir signataires de la convention par voie d'avenant.

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Madame le maire à signer lesdits avenants ainsi que l'ensemble des documents afférents à la présente décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Delphine DELANNOY

